



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 1^{er} décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 25 novembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 07/2025-4

Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les époux MERTENS-LANNERS

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente n° 381/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Carlo Joseph Jules MERTENS et son épouse Madame Rosalie Anne Marie LANNERS de Wecker, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section D de Wecker, numéro 414/2018, lieu-dit « Hiel », place, d'une surface de 1,15 ares ;

Considérant que la vente s'inscrit dans un but d'utilité publique, à savoir le réaménagement de la rue « Hiel » à Wecker ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte de vente n° 381/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Carlo Joseph Jules MERTENS et son épouse Madame Rosalie Anne Marie LANNERS, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section D de Wecker, numéro 414/2018, lieu-dit « Hiel », place, d'une surface de 1,15 ares.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biver, le 8 décembre 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

